

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Septembre 2012 – Mars 2014

CONSEILLER SYNERGIE SÉCURISER ACCOMPAGNER
MUTUALISATION OPTIMISATION PÉRENNISATION
QUALITÉ SERVICE PUBLIC PROGRÈS PRÉSERVER PERFORMANCE
EAU POTABLE RESSOURCE PRODUCTION SOLIDARITE



SOMMAIRE

- ▶ TEMPS FORTS..... p. 4-5
- ▶ TERRITOIRE ET COMPÉTENCES..... p. 6-7
- ▶ GOUVERNANCE ET ÉQUIPE..... p. 8-9
- ▶ BILAN FINANCIER ET DÉCISIONS... p. 10-11
- ▶ SCHÉMA AEP ET ANALYSE PATRIMONIALE..... p. 12-13
- ▶ RESSOURCE EN EAU..... p. 14-15
- ▶ APPUI TECHNIQUE..... p. 16-17
- ▶ CVM..... p. 18
- ▶ COMMUNICATION..... p. 19
- ▶ PERSPECTIVES..... p. 20



EDITO

Il n'aura fallu que quelques mois pour que le SDeau50 trouve sa place dans l'organisation de l'eau potable de notre département, développe un partenariat efficace et constructif avec l'Agence de l'Eau, l'ARS-DT 50 et le Conseil Général, et réponde aux objectifs fixés dans ses statuts.

Complémentaires aux compétences production et distribution d'eau portées par les collectivités adhérentes, les premières actions initiées se rapportent à la protection de la ressource en eau et à l'élaboration d'une stratégie de sécurisation à l'échelle départementale.

Les collectivités adhérentes qui l'ont souhaité ont bénéficié du conseil, de l'assistance et de la diffusion d'informations techniques et juridiques. Par son adhésion à différents organismes, le SDeau50 est en mesure de relayer à ses membres les évolutions techniques et juridiques en mutualisant les coûts d'abonnements.

Le SDeau50 conduit également, sur le territoire géographique de ses adhérents, une réflexion sur la problématique du transfert vers l'eau distribuée du chlorure de vinyle monomère contenu dans les canalisations PVC vers l'eau distribuée.

Enfin, la constitution de notre syndicat permet de défendre, d'explicitier et d'apporter une cohérence à la problématique départementale de l'eau potable dans un contexte en perpétuel mouvement (évolutions réglementaires, conflits d'intérêt autour de la ressource en eau, infrastructures vieillissantes, nouvelle intercommunalité,...).

Bien entendu, ce premier travail doit être poursuivi et renforcé. De nombreuses actions restent à engager, mais ce premier rapport d'activités est là pour témoigner que le nouveau comité mis en place après les élections de 2014 disposera d'une fondation solide pour mener sa politique.

Michel THOURY
Président du SDeau50

SEPTEMBRE 2012 - MARS 2014 : LES TEMPS FORTS !

OCTOBRE 2012

- Installation du comité syndical



MARS 2013

- Réunion « actualités réglementaires – FNCCR »
- Réunion technique DT-DICT



MARS / AVRIL 2013

- Une équipe opérationnelle !



AVRIL 2013

- Lancement des études « CVM » et « Schéma patrimoine »



MAI 2013

- Redémarrage de la démarche AAC Hottot SIAEP Créances-Pirou avec animation SDeau50



- Appui technique pour les travaux d'interconnexion SIAEP/commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët



JUIN 2013

► Redémarrage de la démarche AAC Bretonnière et Fontaines - SIAEP des Veys avec animation SDeau50



► Poursuite de la démarche AAC Fontenay de La Haye-du-Puits avec animation SDeau50



► Journée d'échanges Syndicats Départementaux AEP du grand ouest et ONEMA

SEPTEMBRE 2013

- Statuts SDeau50 - Officialisation de l'adhésion de 6 nouveaux membres
- Présence du SDeau50 au congrès FNCCR avec animation d'une table ronde par Michel Thoury



OCTOBRE 2013

► Schéma départemental AEP : présentation des projets de scénarios et concertation

NOVEMBRE 2013

► Réunion thématique « protégeons et préservons nos ressources »



DECEMBRE 2013

► Appui du SDeau50 à ses adhérents pour la réalisation des descriptifs détaillés de réseaux

JANVIER 2014

► Démarche AAC Isthme du Cotentin – engagement du diagnostic territorial avec animation SDeau50



► Participation du SDeau50 au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

FEVRIER 2014

- Mise en ligne du site internet du SDeau50
- Adoption du projet modifié des statuts du SDeau50 par son comité syndical

MARS 2014

► Restitution de l'étude « schéma départemental et patrimoine » au bureau syndical du SDeau50

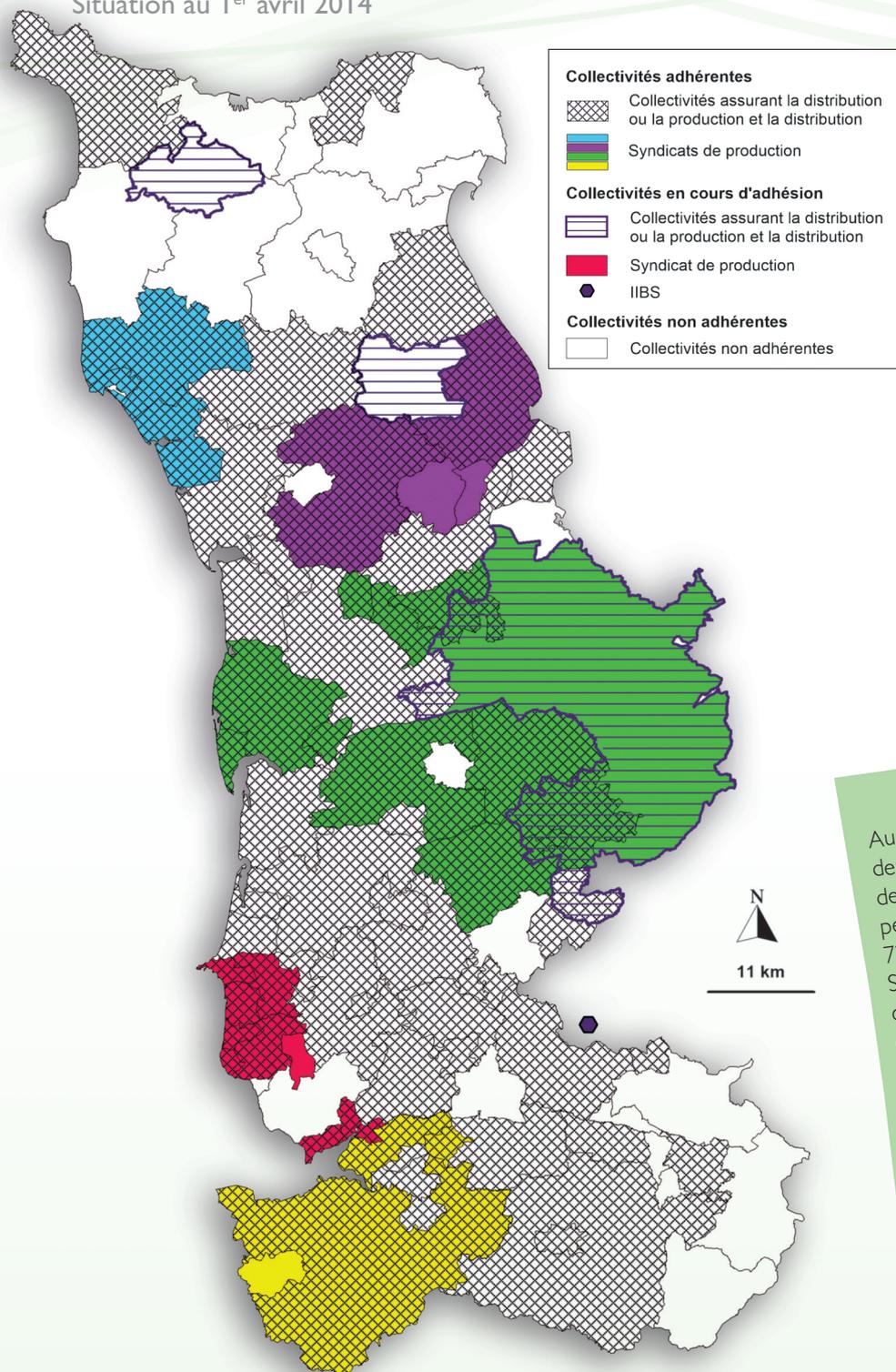
AVRIL 2014

► Statuts SDeau50 : officialisation de l'adhésion de 4 nouveaux membres

UNE PROGRESSION CONSTANTE DES ADHÉSIONS

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SDeau50

Situation au 1^{er} avril 2014



QUELQUES CHIFFRES

Septembre 2012 :
72 collectivités adhérentes

Octobre 2012 :
6 demandes d'adhésion

Septembre 2013 :
2 demandes d'adhésion

Février 2014 :
3 demandes d'adhésion dont :

- Saint-Lô Agglo, membre dès septembre 2012 mais au périmètre élargi au 1^{er} Janvier 2014,
- le nouveau SMP du Granvillais et de l'Avranchin.

Du fait de l'intercommunalité et du rapprochement de services, 10 collectivités initialement membres du SDeau50 n'exercent plus la compétence AEP.

Au 1^{er} avril 2014, suite aux nouvelles demandes d'adhésion, aux transferts de compétences et à l'évolution du périmètre de certaines collectivités, 72 collectivités sont adhérentes au SDeau50, soit le même territoire qu'à sa création, mais son territoire d'actions s'est agrandi.
Au 1^{er} avril 2014, les 5 dernières nouvelles demandes d'adhésion sont en cours d'intégration par les services de la préfecture dans les statuts du SDeau50.

Réalisation : SDeau50 avril 2014

LE SDeau50 : UNE STRUCTURE AU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE SES ACTEURS

Le cœur d'activités du SDeau50 s'inscrit en complément des actions menées par les collectivités assurant la production et/ou la distribution d'eau potable. **Ses principaux objectifs portent sur la protection de la ressource et la sécurisation de la production d'eau potable.**

Quels que soient sa taille et son degré de structuration, chaque collectivité productrice ou distributrice d'eau potable peut bénéficier de son adhésion au SDeau50 pour mener à bien ses projets, protéger sa ressource et sécuriser sa production d'eau potable.

Lorsqu'une collectivité intègre le SDeau50, elle adhère aux compétences obligatoires suivantes :

- Assistance en matière de gestion durable de la ressource en eau et de sécurisation de l'approvisionnement en eau
- Animation des démarches de reconquête et de préservation de la qualité de la ressource engagées à l'échelle des aires d'alimentation de captages
- Mise à jour du schéma départemental d'alimentation en eau potable, promotion des actions inscrites au schéma, accompagnement des collectivités pour leur mise en œuvre et leur suivi
- Capitalisation, analyse et diffusion aux membres des données et indicateurs sur l'eau potable – Constitution d'un observatoire départemental de l'eau potable
- Veille technique et juridique
- Animation des échanges et développement des synergies entre les membres

Parallèlement, la collectivité adhérente choisit ou non d'opter pour les compétences à la carte suivantes :

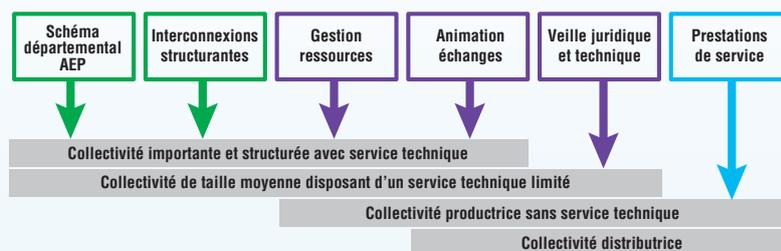
- Assistance au transport d'eau en gros
- Maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros

L'adhésion à une compétence à la carte peut intervenir ultérieurement à l'adhésion au SDeau50.

A la demande de la collectivité adhérente, le SDeau50 peut assister ses membres pour tout dossier portant sur l'exercice de sa compétence eau potable :

- Réalisation d'études spécifiques au titre de ses compétences
- Assistance pour l'engagement d'études, la gestion des services publics d'eau potable
- Appui à l'élaboration de programmes de travaux et au choix du maître d'œuvre
- Réalisation ou demande d'estimations sommaires d'opérations de travaux
- Accompagnement et conseil lors de l'exécution des prestations
- Réalisation d'études de faisabilité du rapprochement de service (impact financier; organisationnel).

Les besoins des collectivités actrices dans le domaine de l'eau potable sont variables, selon leur taille, leurs compétences, leurs moyens humains, financiers... Le SDeau50 s'adapte aux spécificités de chaque collectivité adhérente, permettant ainsi à chacune de trouver une réponse adaptée à ses besoins.



Des compétences et missions confirmées et précisées

Par une délibération du comité syndical du 26 février 2014, les membres du SDeau50 ont adopté le projet de modifications des statuts du SDeau50 qui confirme les compétences initiales et les conforte en apportant des compléments et précisions.

Le SDeau50 représente les collectivités productrices et distributrices d'eau potable du département de la Manche dans les différentes instances locales et nationales.

UNE GOUVERNANCE ET UNE ORGANISATION

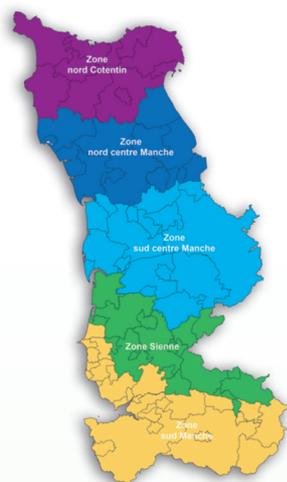


**Production et distribution
d'eau potable
= services à l'abonné**

LES COLLECTIVITÉS

(syndicats d'eau, communautés de communes, communes et autres collectivités ayant un rôle dans le domaine de l'eau potable)

Désignent leurs délégués pour siéger dans ...



Instances locales de réflexion, d'échanges, de développement des synergies entre membres

... LES 5 COMMISSIONS DE ZONES

Désignent leurs délégués par catégorie de volumes et de métiers pour siéger dans ...

Un président est désigné par commission par ses membres

Du fait de l'évolution de l'intercommunalité et des regroupements de structures, le projet de modification des statuts du SDeau50 adopté par le comité syndical du 26 février 2014 prévoit une modification de la représentativité des collectivités. Celle-ci permettra ainsi de maintenir l'équilibre de la représentativité entre les différents types de collectivités mis en place à la constitution du SDeau50.

Exercice de ses compétences (ressources, sécurisation AEP...)

Étude des propositions des commissions de zones

Engagement et gestion des missions et des moyens

...LE COMITE SYNDICAL DU SDeau50

Elit

Un président

Et un bureau syndical

Autorité territoriale

AU PLUS PRÈS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU SDeau50 ET DE SES MEMBRES

Appui et
information

Encadrement

Jean-François BALLAND

Directeur
Tél. : 02 33 77 67 51 - jf.balland@smaepbaiebocage.fr

Alain ORANGE

Pôle ressource en eau
Tél. : 02 33 77 67 52 - aorange@sdeau50.fr

Équipe technique SDeau50

Bruno CARBONNEL

Schéma départemental AEP, étude patrimoniale
Tél. : 02 33 77 67 54 - bcarbonnel@sdeau50.fr

Cyril CLÉMENCEAU

Assistance à maîtrise d'ouvrage et SIG
Tél. : 02 33 77 67 53 - cclemenceau@sdeau50.fr

Katy CARVILLE

Protection ressource en eau - Aire d'alimentation de captages
Tél. : 02 33 77 67 55 - kcarville@sdeau50.fr

Mickaël HAMEL

Protection ressource en eau - Aire d'alimentation de captages
Tél. : 02 33 77 67 56 - mhamel@sdeau50.fr

Équipe technique Conseil Général intégrée à l'équipe SDeau50

Jean-Michel VENRIES

IIBS – Assistance à maîtrise d'ouvrage
Tél. : 02 33 77 67 58 - jean-michel.venries@manche.fr

Céline BARRAULT

Protection ressource en eau - Périmètres de protection
Tél. : 02 33 77 67 57 - cbarrault@sdeau50.fr

Équipe administrative

Corinne HERVÉ

Gestion du personnel et financière
Tél. : 02 33 77 67 50 - cherve@sdeau50.fr

Michelle BALLAND

Appui administratif
Tél. : 02 33 57 40 16 - mballand@sdeau50.fr

Application
des décisions

Suivi de l'exécution des décisions

L'optimisation des coûts et des moyens a été recherchée lors de la mise en place de l'équipe technique et administrative du SDeau50.

Ainsi, les postes ne nécessitant pas un temps complet dans le cadre des missions actuelles du syndicat ont été mutualisés avec d'autres collectivités.

Dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil Général, deux agents du département ont été intégrés géographiquement au sein du SDeau50 afin de développer de la cohérence et de l'efficacité aux actions portant sur la gestion de la ressource en eau potable.

Les moyens humains mis à disposition pour mener les missions confiées au SDeau50 et pour apporter l'appui aux collectivités adhérentes sont, depuis le 1^{er} janvier 2014, ceux présentés ci-contre.

A noter

Dans le cadre de l'étude spécifique relative au Chlorure de Vinyle Monomère présent dans certaines canalisations PVC d'eau potable, menée conjointement par le SDeau50 et l'ARS-DT50, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SDeau50 a recruté une chargée de missions : Anne-Laure Del Monte, pour une période de 8 mois en 2013. Vu la nécessité de poursuivre les investigations engagées en 2013, sa mission a été prolongée en 2014 pour une durée d'un an.

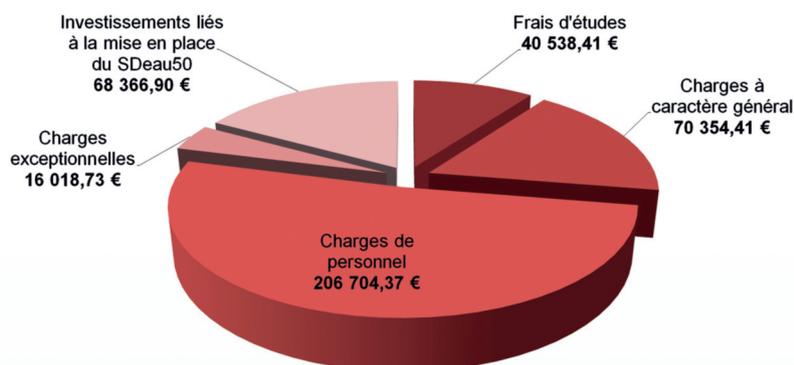
BILAN FINANCIER 2013

Les charges financières du SDeau50 comptent essentiellement des charges salariales et de fonctionnement courant (locaux, véhicules...). Le bilan 2013 englobe également à titre exceptionnel les charges d'installation du syndicat (aménagement des locaux, achat du matériel informatique...) et les études liées au schéma départemental d'alimentation en eau potable et à l'analyse patrimoniale.

Les recettes ont pour origine :

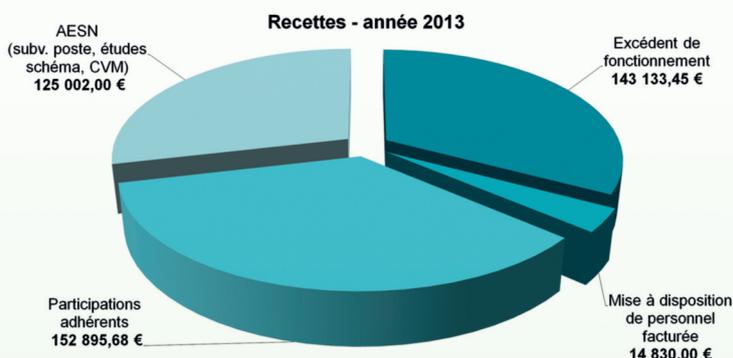
- ▶ Les participations des collectivités adhérentes calculées ainsi pour 2013 :
 - Part fixe : 500€/an/collectivité produisant plus de 125 000 m³
300€/an/collectivité produisant moins de 125 000 m³
 - Part variable : 0,005 €/m³ prélevé
 - Plafonnement de la cotisation à 10000€/an/collectivité
- ▶ L'aide au fonctionnement apportée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les postes des ingénieurs en charge de la protection de la ressource en eau et de l'actualisation du schéma départemental.
- ▶ Les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de la Manche pour les 2 études citées précédemment.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement - année 2013



BILAN DES DÉPENSES 2013

Fonctionnement :	333 615,92 €
Investissement :	68 366,90 €
Total :	401 982,82 €



BILAN DES RECETTES 2013

Recettes :	292 727,68 €
Excédent de fonct. :	143 133,45 €
Total :	435 861,13 €

À savoir

Pour 2014, les contributions des collectivités ont été fixées ainsi :

■ **collectivités produisant plus de 125 000 m³**
Prime fixe de 500€/an/collectivité + participation en fonction du volume produit annuellement de 0,01 €/m³ produit

■ **collectivités produisant moins de 125 000 m³**
Prime fixe de 300€/an/collectivité + participation en fonction du volume produit annuellement de 0,01 €/m³ produit

L'assistance à maîtrise d'ouvrage fait l'objet d'une convention de mise à disposition des services et d'une rémunération spécifique correspondant au temps estimé d'intervention. Depuis 2014, cette mission est soumise à TVA et fait l'objet d'un budget annexe.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL

AFFAIRES GÉNÉRALES

- ▶ Installation du comité syndical (12.10.2012)
- ▶ Adoption du règlement intérieur et de la charte du SDeau50 (24.09.2013)
- ▶ Désignation d'un représentant du SDeau50 à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Douve Taute (24.09.2013)

STATUTS

- ▶ Adhésions au SDeau50 :
 - Communauté de Communes de Montmartin/Mer, SMP du Thar et de l'Isthme du Cotentin, SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle et de Saint-Pierre-Église, commune de Ducey (19.10.2012)
 - SIAEP de Sainte-Mère-Église, Institution Interdépartementale du Bassin de la Siègne (24.09.2013)
 - Nouvelle communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », SMP du Granvillais et de l'Avranchin, Communauté de Communes de Douve et Divette (24.02.2014)
- ▶ Adhésions à la compétence « assistance au transport d'eau en gros » du SDeau50 : SIAEP et commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët, SMAEP Baie et Bocage (24.09.2013)
- ▶ Modification des statuts du SDeau50 fixant le nouveau mode de représentativité des collectivités et affirmant le rôle du SDeau50 dans l'animation dans les aires d'alimentation de captages, le suivi et la promotion du schéma départemental et l'observatoire de l'eau potable (26.02.2014)

BUDGET

- ▶ Validation des orientations budgétaires pour l'année 2014, fixation de la nouvelle grille de participation financière des collectivités et suppression du plafonnement (24.09.2013)
- ▶ Création d'un budget annexe « prestations » (26.02.2014)

ÉTUDES / COMMUNICATION

- ▶ Engagement de 2 études : actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable - analyse du patrimoine eau potable des collectivités adhérentes au SDeau50 (19.10.2012)
- ▶ Mise en place du site internet du SDeau50 (19.10.2012)
- ▶ Convention entre le SDeau50 et l'ARS-DT50 pour l'engagement et le portage d'une étude sur la migration du Chlorure de Vinyle Monomère des canalisations (13.02.2013) et engagement d'une nouvelle phase d'étude (26.02.2014)

SERVICE

- ▶ Validation de l'organigramme du service (19.10.2012)
- ▶ Intégration de l'animateur des démarches sur les aires d'alimentation des captages du SYMPEC et du SIAEP du Baupinois dans l'équipe du SDeau50 (13.02.2013)
- ▶ Convention avec le Conseil Général pour la mise en place d'une organisation commune dans le cadre de la gestion de la ressource en eau potable (24.09.2013)
- ▶ Convention avec le Syndicat Mixte du Pays de la Baie pour l'organisation des actions sur 3 aires d'alimentation de captages dans le Sud Manche (26.02.2014)

ADHÉSION DU SDeau50

- ▶ FNCCR (13.02.2013)
- ▶ CNAS - Eau dans la ville - réseau idéal connaissance - Manche numérique (13.02.2013)

À noter

La liste de l'ensemble des délibérations prises par le comité et le bureau syndical du SDeau50 est accessible dans « l'espace adhérents » du site internet du SDeau50 : www.sdeau50.fr

UNE ACTUALISATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AEP AXÉE SUR LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Au titre de sa compétence pour la sécurisation de la ressource en eau et de son approvisionnement, le SDeau50 a engagé l'actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale en 1999 et modifié par les services de l'État en 2007. Cette actualisation était nécessaire afin de préciser la faisabilité financière des solutions proposées et de prendre en compte les observations des collectivités.

LES ÉTAPES CLÉS

- **Avril 2013** : démarrage de l'étude et présentation en commissions de zone
- **Mai / Juillet 2013** : collecte et analyse des données
- **Septembre 2013 / Février 2014** : état des lieux, présentation et validation des scénarios
- **Avril 2014** : finalisation du schéma

LA CONCERTATION, CLÉ DU SUCCÈS !

Le SDeau50 a confié l'étude du schéma à un bureau d'études spécialisé afin de bénéficier de solides compétences dans tous les domaines (hydraulique, traitement de l'eau, analyses financières,...). Le SDeau50 a également souhaité recruter un animateur dédié au schéma pour collecter les données, permettre la participation de toutes les collectivités adhérentes, favoriser les échanges en cours d'études et enfin préparer le SDeau50 à jouer son rôle moteur dans la mise en place des préconisations du schéma. Cette organisation a notamment permis de s'assurer de la fiabilité des données collectées, de recueillir les attentes de l'ensemble des collectivités vis-à-vis du schéma, et enfin d'associer les collectivités à toutes les grandes phases du projet. Cette concertation continue avec les collectivités et les acteurs de l'eau (Agence de l'Eau, CG50, ARS, DDTM,...) a permis une appropriation de l'étude par tous et constitue indéniablement un gage de réussite pour son déploiement futur.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

- Définition d'une politique de gestion de la ressource notamment pour les captages « Grenelle » et prioritaires.
- Préconisation d'études diagnostiques pour les collectivités ayant un rendement de réseau insuffisant.
- Définition des mises à niveau nécessaires sur les unités de traitement (filières de neutralisation essentiellement).
- Proposition de projets d'interconnexion permettant de sécuriser la quasi-totalité des collectivités adhérentes.
- Réflexion engagée sur la mutualisation des travaux de sécurisation et sur une éventuelle maîtrise d'ouvrage du SDeau50 pour les travaux d'interconnexion structurants.

Le travail complémentaire de finalisation du schéma départemental a porté exclusivement sur les collectivités adhérentes au SDeau50 qui ont contribué à financer l'étude.

Néanmoins, toutes les solutions de sécurisation possibles, y compris celles provenant de collectivités non adhérentes, ont été prises en compte. L'adhésion progressive de nouvelles collectivités au SDeau50 donnera lieu à leur intégration dans l'étude du présent schéma.



A noter
Aux 105 réunions d'échanges et de concertation déjà réalisées, s'ajouteront les réunions de présentation et de validation en 2014. Cette étude est soutenue financièrement à 80% par l'AESN et le Conseil Général.

UNE ANALYSE PATRIMONIALE INDISPENSABLE POUR ANTICIPER LES DÉPENSES FUTURES

En complément du schéma départemental, le SDeau50 a réalisé une étude visant à recueillir les données patrimoniales afin de mieux évaluer les enjeux liés au renouvellement des réseaux d'eau potable et de mesurer leur incidence sur l'évolution du prix de l'eau.

VALORISATION DU PATRIMOINE DES SERVICES D'EAU

Le SDeau50 a procédé à un inventaire des ouvrages de chaque collectivité. Cet inventaire a donné lieu à l'établissement d'une fiche descriptive individuelle qui a été adressée à chaque collectivité en octobre 2013. Sur la base d'un bordereau de prix validé par le SDeau50, le patrimoine de chaque service d'eau a ainsi été valorisé par catégories d'ouvrages.

IMPACT DU RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

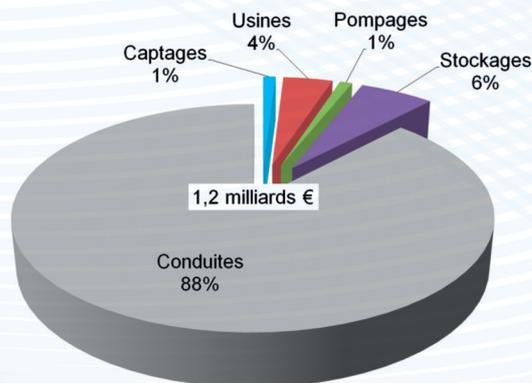
Les canalisations représentant à elles seules près de 90% de la valeur du patrimoine, le SDeau50 a évalué l'impact du renouvellement de ces réseaux d'eau potable construits pour la plupart sur la période 1950-1970. En se basant sur les durées de vie moyennes des différents matériaux utilisés, il apparaît des pics importants de réseaux à renouveler dans les prochaines décennies.

Le SDeau50 a ainsi proposé une approche permettant d'en mesurer l'impact sur le prix de l'eau. Le potentiel d'autofinancement a été évalué à partir des éléments suivants :

- ▶ Résultat d'exploitation
- ▶ Dotation aux amortissements
- ▶ Dette (intérêts des emprunts)

Il a été comparé au coût annuel du renouvellement pour déterminer l'impact sur le prix de l'eau de chaque collectivité. Cette charge de renouvellement devra être anticipée et le SDeau50 sera en mesure d'accompagner les collectivités dans la préparation de programmes pluriannuels de renouvellement de leur réseau.

Eau potable dans la Manche : un patrimoine de 1,2 milliards d'€



Exemple de plan de réseaux produit par le SDeau50

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le SDeau50 a proposé aux collectivités qui n'en disposaient pas, d'établir pour le 31 décembre 2013 leur descriptif détaillé du réseau d'eau potable, conformément aux obligations du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012. Ces données (connaissance des linéaires de canalisation par matériau, diamètre et année de pose) étaient en effet essentielles pour valoriser correctement le patrimoine des collectivités et pouvoir apprécier précisément les besoins financiers liés au renouvellement des canalisations.

Le SDeau50 a ainsi réalisé le descriptif détaillé de 14 collectivités en régie et la plupart des collectivités concernées ont souhaité engager une numérisation de leurs plans de réseaux d'eau potable.

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE LA

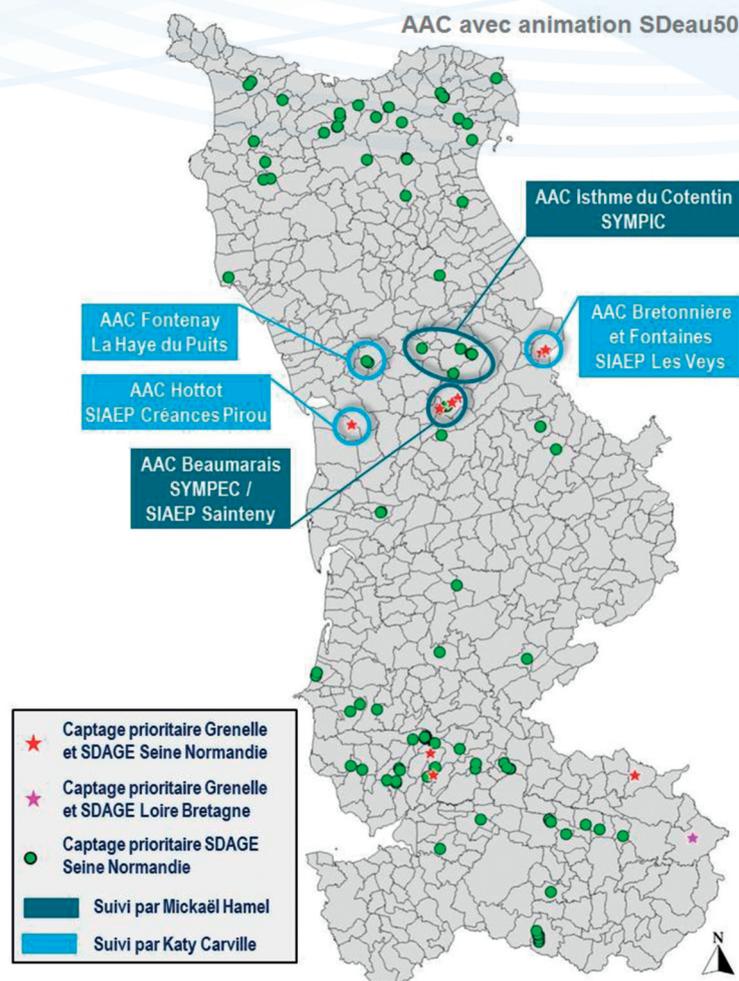
DÉMARCHES « AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES » (AAC)

Sur les 264 captages d'eau souterraine que compte le département de la Manche, près de 100 ont été classés prioritaires au titre du SDAGE Seine Normandie en raison de la présence de nitrates et/ou de pesticides. 10 sont par ailleurs classés au titre du Grenelle de l'environnement pour les mêmes raisons et du fait de leur caractère stratégique.

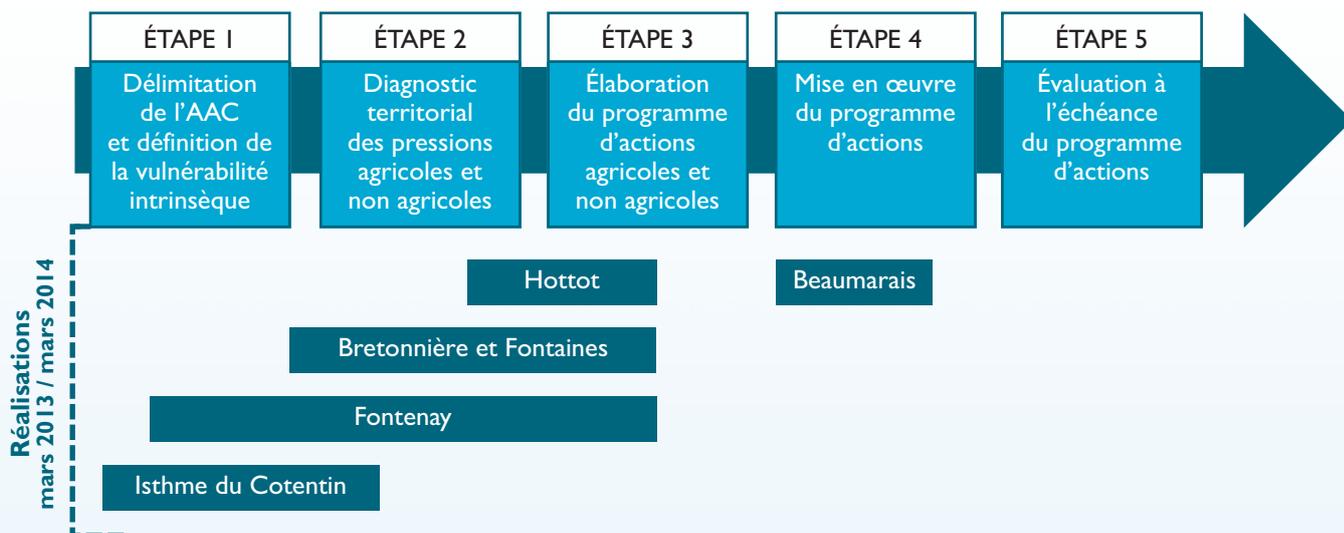
Pour l'ensemble de ces captages, des actions doivent être mises en place afin de reconquérir ou de préserver la qualité de la ressource. La définition et la mise en œuvre des programmes d'actions se concrétisent par l'engagement des démarches AAC.

L'animation, élément indispensable à la réussite d'une telle démarche, a été confiée au SDeau50 par les collectivités qui y adhèrent. La centralisation de cette animation au sein du SDeau50 permet une mutualisation des moyens humains, des connaissances et des compétences. Elle assure une cohérence d'actions à l'échelle départementale. Le portage de la démarche AAC demeure de la responsabilité de la collectivité exploitant le captage concerné.

2 ingénieurs du SDeau50 se partagent l'animation des démarches engagées par 5 collectivités.



Le schéma ci-dessous illustre l'avancement de ces démarches depuis mars 2013.



RESSOURCE EN EAU : UN ENJEU MAJEUR

La démarche AAC du Bouillon et du Pont de la Braize (SIAEP Avranches Nord), engagée avant la création du SDeau50, est exceptionnellement animée par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel. Afin d'assurer une cohérence d'actions départementale, les agents du SDeau50 ont participé en 2013 aux comités techniques et de pilotage dont l'objectif était l'élaboration du programme d'actions.

Le SDeau50 a également été associé aux réunions de suivi de l'étude du diagnostic territorial sur l'AAC du Logis engagée par la commune de Saint Quentin sur le Homme. Aucune animation n'est pour l'instant mise en place sur ce secteur.



Renforcement de la collaboration et de la cohérence d'actions entre services

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'agent du Conseil Général effectuant le suivi des périmètres de protection est positionné géographiquement avec l'équipe du SDeau50. Ce positionnement permet de renforcer les synergies entre services et l'efficacité d'actions dans le domaine de la préservation de la ressource en eau. Les collectivités ont ainsi un pôle « ressource » fort et cohérent à leur disposition.

MISE EN ŒUVRE DES ARRÊTÉS DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Sur le secteur du SYMPEC / SIAEP Sainteny et sur le secteur de l'Isthme du Cotentin, l'ingénieur en charge de l'animation de la démarche AAC a également assuré une mission de suivi des périmètres de protection et d'application des prescriptions de la DUP (suivi floristique, suivi piézométrique...).

Les ingénieurs « protection de la ressource en eau » du SDeau50 sont également amenés à participer aux Comités Locaux de Suivi (CLS) mis en place par les collectivités, avec l'appui des services du Conseil Général de la Manche, afin de veiller au respect des prescriptions de la DUP. Ils ont ainsi participé aux CLS des collectivités suivantes :

- ▶ SIAEP de Créances-Pirou
- ▶ SIAEP des Veys
- ▶ SIAEP de Sainte-Mère-Église
- ▶ SIAEP de Saint-Sauveur-le-Vicomte
- ▶ SMAEP Baie et Bocage
- ▶ SYMPEC
- ▶ SIAEP de Sainte-Marie-du-Mont
- ▶ SIAEP de Saint-Malo-de-la-Lande

GROUPE DE TRAVAIL DÉPARTEMENTAL « RESSOURCE EN EAU »

Ce groupe, composé des représentants des services de l'État (DDTM50 – ARS DT50 – DREAL), de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général de la Manche, de la Chambre

d'Agriculture de la Manche, se réunit régulièrement afin d'échanger sur toutes les questions relatives à la ressource. Le SDeau50 est devenu membre de ce groupe. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année 2013, essentiellement consacrées à la réflexion pour le classement des captages du département de la Manche au titre du PAOT (Plan d'Actions Opérationnel et Territorial) porté par l'État.

RÉUNION THÉMATIQUE « PROTÉGEONS ET PRÉSERVONS NOS RESSOURCES »

Le 14 novembre 2013, le SDeau50 a organisé une réunion d'information, de sensibilisation et d'échanges sur le thème de la protection de la ressource en eau. Elle s'est déroulée en deux temps : contexte général puis témoignage sur la conciliation possible des enjeux « ressource en eau » et « agriculture ». Destinée à l'ensemble des collectivités actrices de l'eau potable dans la Manche, près de 90 élus et représentants de services techniques ont assisté à cette réunion. La synthèse des échanges est téléchargeable sur le site internet du SDeau50.



L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX DIVERSITÉ DES MISSIONS ET DES

Le SDeau50 est susceptible, en complément de l'exercice de ses compétences, d'apporter un appui concourant aux activités de ses collectivités adhérentes. Il peut ainsi mettre à disposition ses services auprès de ses membres en vue de leur apporter un appui sous forme de conseil et d'assistance pour l'exercice de leurs compétences en matière d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.5211-4-1 II du CGCT.

Les missions engagées depuis la création du SDeau50 sont les suivantes :

ASSISTANCE TECHNIQUE

- ▶ Achat de groupe électrogène
- ▶ Descriptif détaillé des réseaux

SIAEP de Saint-Sauveur-le-Vicomte
Communauté de communes des Delles
SIAEP d'Avranches Nord
SIAEP de Montebourg
SIAEP de Saint-Martin d'Aubigny
SIAEP des Veys

- ▶ Numérisation de plans

Communauté de Communes de Montmartin/Mer
Commune de la Haye-Pesnel
Commune de Barneville-Carteret
Commune de Saint-Hilaire-Petitville
Commune de Saint-Ovin
Commune de Villedieu-les-Poêles
Commune de la Chaise-Baudouin
Commune de Saint-Jean-des-Champs
Commune de Saint-Loup
SIAEP de Villedieu Sud

- ▶ Diagnostic du réseau
- ▶ Modélisation informatique du réseau

SMAEP Baie et Bocage

ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- ▶ Renouvellement du contrat de DSP

SIAEP de la Gièze
SIAEP de Montpinchon
Commune de Lessay
SIAEP de Villedieu Ouest

- ▶ Renouvellement du contrat de gérance

Commune de Vains
SIAEP de Reffuveille

ÉTUDE ADMINISTRATIVE

- ▶ Regroupement de structures

SMP de la Côtes des Isles
Commune de Roncey
SIAEP de Tribehou

ASSISTANCE À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX

- ▶ Distribution

SIAEP de la Scye
SIAEP de Montreuil-sur-Lozon
Commune de Graignes
Commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët

- ▶ Captages, traitements, stockages

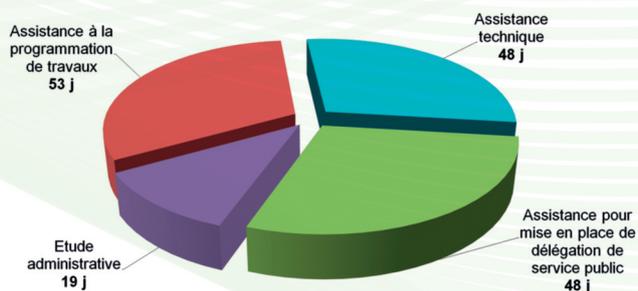
SIAEP de Champeaux
SIAEP de Montbray
SMAEP Baie et Bocage
SIAEP de Saint-Sauveur-le-Vicomte
SIAEP de la Haye-Pesnel

En 2013, la commune de Lessay et le SIAEP de Montpinchon ont également fait appel aux services du SDeau50 pour assurer une mission d'appui à la Gestion du Service Public. Ce type de mission va se développer dès 2014 du fait de l'abandon de celle-ci par la DDTM50.

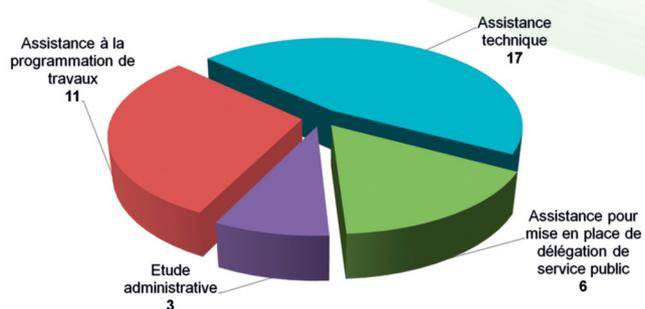
Mission achevée
Mission en cours
Mission non débutée

COLLECTIVITÉS : DOMAINES D'INTERVENTION

Temps passé en jours par type de mission



Nombre de dossiers par type de mission

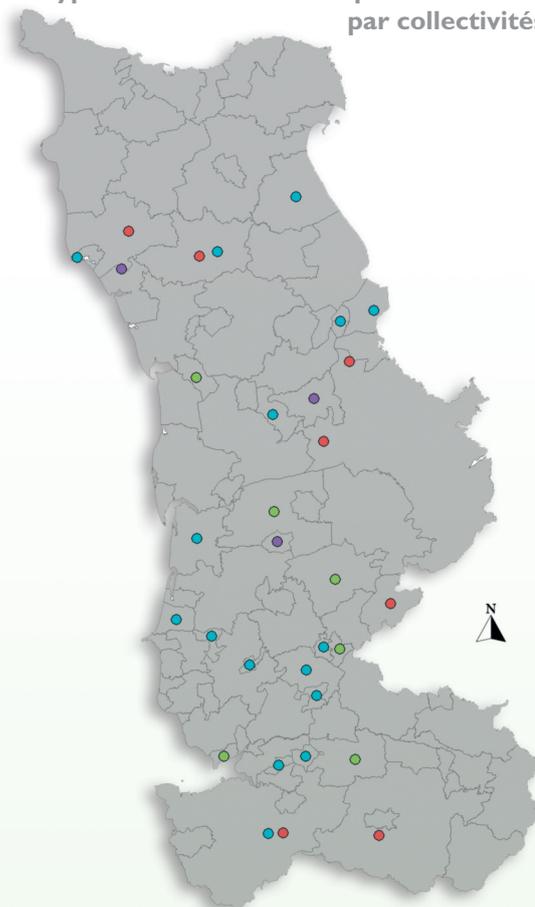


La réactivité des services : un élément majeur pour l'avancement des projets

La réactivité des services du SDeau50 à mener la conduite amont du dossier relatif à la réalisation de l'interconnexion entre le SIAEP et la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët leur a permis de respecter les délais qui s'imposaient.



Types de dossiers traités par le SDeau50 par collectivités



- Assistance technique
- Assistance pour la mise en place de délégation de service public
- Etude administrative
- Assistance à la programmation de travaux

CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE : UNE RÉELLE PROBLÉMATIQUE POUR LA MANCHE ?

ORIGINE DE L'ÉTUDE

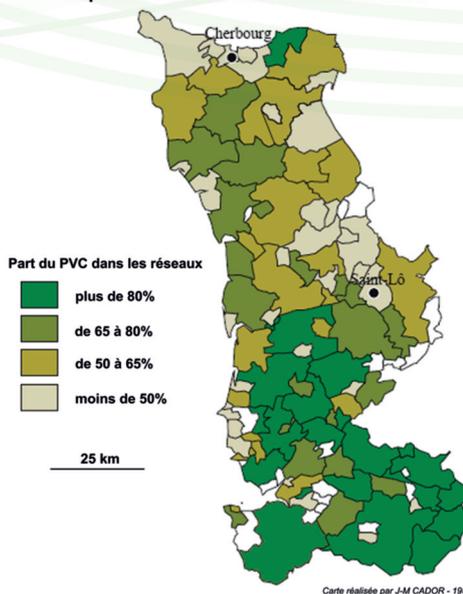
Le Chlorure deVinyle Monomère (CVM) est utilisé pour la fabrication des canalisations en polychlorure de vinyle (PVC). Sa présence dans l'eau de distribution publique est liée à un phénomène de migration depuis les matériaux en PVC antérieurs à 1980. Ce gaz est très variable et se rencontre principalement aux extrémités des réseaux ruraux lorsque le temps de contact est plus long. Sur le plan sanitaire, la limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 microgramme/litre.



Anne-laure Del Monte, missionnée par le SDeau50 pour cette étude

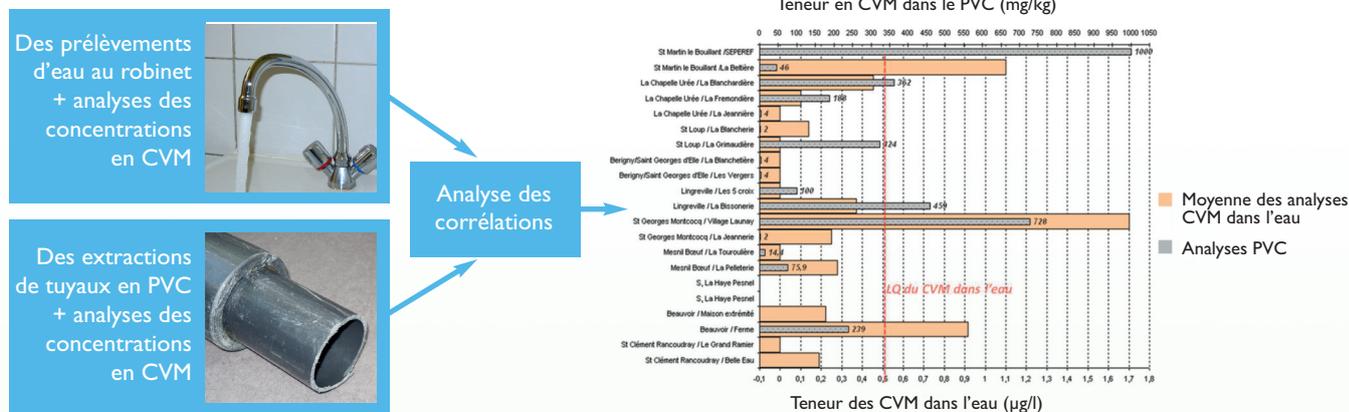
En 2013, l'ARS et le SDeau50, avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ont décidé de mener conjointement une étude sur la problématique du CVM afin de comprendre la répartition de celui-ci dans les réseaux d'adduction en eau potable, de localiser le risque sanitaire et ainsi d'éviter de confronter les collectivités au renouvellement systématique de leurs canalisations en PVC.

Répartition du PVC dans les réseaux d'AEP



LE TRAVAIL EFFECTUÉ

L'étude CMV ainsi réalisée en 2013 a porté sur des parties de réseaux AEP de 10 collectivités membres du SDeau50 ciblées notamment en fonction de l'âge et du type de canalisations, et des temps de séjour de l'eau dans celles-ci, selon le protocole suivant :



L'analyse a montré que la corrélation des résultats n'est pas systématique. En revanche, il a été constaté que peu de secteurs sont concernés par des dépassements de la limite de qualité.

UNE POURSUITE D'ÉTUDE NÉCESSAIRE

Au regard des résultats obtenus fin 2013, l'étude nécessite d'être poursuivie en 2014 afin de tenter de localiser les zones à risque sur l'ensemble des réseaux de distribution des collectivités adhérentes au SDeau50. Après une première approche par expertise des plans de réseaux numérisés voire modélisés, des campagnes de prélèvements eau et matériau seront réalisées dans un deuxième temps, afin de confirmer les zones identifiées à risque.

Ce travail s'inscrit dans une réflexion menée à l'échelle du grand ouest, qui est pleinement concerné par la problématique « CVM », par un ensemble de structures (ASTEE, sections régionales, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau, Syndicats départementaux AEP, distributeurs d'eau...).

UNE VOLONTÉ D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION

Depuis le début de l'année 2013, le SDeau50 a développé un volet « communication » qui se traduit sous plusieurs formes afin de cibler les différents publics.

MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET : www.sdeau50.fr

Opérationnel depuis début 2014, ce site se compose d'un espace « public » dont l'objectif est de faire connaître le SDeau50 et les collectivités membres auprès du public. Il présente la structuration de l'eau potable dans la Manche, les ressources et les actions de protection et sera complété par les grands projets structurants de sécurisation de la production d'eau potable. Par l'intermédiaire des actualités, les collectivités membres ont la possibilité de faire connaître leurs projets, leurs actions et les événements qu'elles créent.

L'espace « adhérents » donne un accès aux collectivités membres du SDeau50 aux documents relatifs à la vie du SDeau50 ainsi qu'à un ensemble de documents techniques et juridiques utiles à la gestion quotidienne de leurs services.



LES LETTRES D'INFORMATION DU SDeau50

4 lettres d'information ont été diffusées, prioritairement aux collectivités membres du SDeau50 et aux partenaires techniques et financiers :

- ▶ Lettre d'information n°1 – Novembre 2012
- ▶ Lettre d'information n°2 – Avril 2013
- ▶ Lettre d'information n°3 – Novembre 2013
- ▶ Lettre d'information n°4 – Janvier 2014

Elles sont aussi téléchargeables sur le site internet du SDeau50. Elles visent à présenter l'actualité du SDeau50 et celle des collectivités adhérentes. Certaines sont dédiées à une thématique spécifique.

ORGANISATION DE 2 RÉUNIONS THÉMATIQUES

- ▶ Mars 2013 : Évolutions réglementaire
- ▶ Novembre 2013 : Protégeons et préservons nos ressources

PARTICIPATION AU CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU

Les 29 et 30 janvier 2014, le SDeau50 a été présent au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, à Rennes. Il a partagé un stand avec les 5 autres syndicats départementaux AEP du grand ouest de la France (SMG35, Sdaep22, Eau du Morbihan, Atlantic'eau et Vendée eau). Cette présence a permis au SDeau50 de se faire connaître - aux services techniques des syndicats d'échanger et de partager leurs expériences - aux présidents des 6 syndicats d'échanger et d'envisager un renforcement des partenariats entre les structures.



PERSPECTIVES 2014

Le comité syndical terminant son mandat en 2014 avait défini les principaux objectifs suivants pour l'année 2014. Ceux-ci feront bien entendu l'objet d'un examen par l'assemblée issue du renouvellement municipal.

▶ Le travail effectué en 2013 concernant **l'étude relative à l'actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable et l'analyse patrimoniale** sera présenté et explicité aux collectivités adhérentes et aux autres parties prenantes. Les échanges pourront entraîner des adaptations et des compléments enrichissant la réflexion et le projet. Suivant les demandes, des projets pourront être initiés.

▶ **L'animation des démarches** engagées en 2013 pour la reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement et/ou au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie se poursuivront en 2014. De nouvelles démarches sont susceptibles d'être engagées d'autant plus que de nouveaux captages devraient être classés prioritaires afin de répondre aux objectifs de la conférence environnementale de septembre 2013. Au titre de sa compétence, le SDeau50 assurera l'animation de toute nouvelle démarche AAC engagée par une collectivité exploitant un captage concerné.

▶ En matière d'**assistance technique aux collectivités**, l'engagement du SDeau50 portera notamment sur la reprise de la mission d'appui à la gestion de service public abandonnée progressivement par la DDTM50 en 2014 et 2015. Une soixantaine de collectivités, dont 40 dès 2014, sont concernées par ce retrait. Afin de prendre le relais dans les meilleures conditions, gérer au mieux ces dossiers et bénéficier de l'historique des données collectées par la DDTM50, le SDeau50 a financé l'acquisition du logiciel utilisé jusqu'alors par la DDTM50 et la formation de ses agents à son usage.

▶ Les statuts du SDeau50 prévoient la mise en place d'un **observatoire départemental de l'eau potable**. Celle-ci sera engagée en 2014.

▶ **Les échanges, le partage d'expériences et la concertation** entre structures sont des éléments essentiels pour faire émerger et avancer des projets. A la demande de plusieurs adhérents du SDeau50, des réunions d'échanges thématiques seront initiées.

▶ Au cours de l'année 2013, plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu avec les syndicats départementaux AEP du grand ouest (SMG35, Sdaep22, Eau du Morbihan, Atlantic'eau et Vendée eau). Au regard de la richesse des échanges et des expériences à partager et afin de définir des positions communes, **le partenariat avec ces structures devrait être renforcé**.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de l'eau de la Manche

709 Promenade des Ports - 50000 SAINT-LÔ
Tél. 02 33 57 40 16 - Fax 02 33 56 39 72 - sdeau50@orange.fr

www.sdeau50.fr